

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 23 MARS 2023 – Délibération n°030

L'an deux mil vingt trois et le VINGT TROIS MARS à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	29	22

Date de la convocation	23/03/2023
Date d'affichage de la convocation	17/03/2023

Secrétaire de séance : Damien LAURAIN

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - CAPUS Françoise - CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle-

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) -BURGUIERE Philippe - CARNAC André (pv à Françoise CAPUS) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pv à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE) - MURET Yvain - LAYRAL Rémi (pv à Annick CARON)

Objet :

TARIFS POUR LES ENTREES AU CHATEAU, LES SPECTACLES ET LES ACTIVITES DE PLEIN AIR

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sévérac d'Aveyron doit fixer les tarifs pour les entrées au château, les spectacles et les activités de plein air à compter de ce jour.

Il propose les tarifs suivants :

Château	Tarif adulte : 7 € à partir de 12 ans Tarif enfant (et réduit) : 5 € de 6 à 11 ans (chômeurs, RSA...) Tarif famille : Enfant gratuit à partir du 3eme : Parking 5 €	Accès château + Visite guidée + animations : Validité du billet : 2 jours
Visite guidée village / flambeaux / décalée.. Spectacles de rues	Tarif unique : 5.€ à partir de 6 ans	
Activités nature (astronomie...)	8 € à partir de 6 ans	
Spectacle (unique/adulte/enfant)	10 €/ à partir de 12 ans 5€ / de 6 à 11 ans	

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve les tarifs ci-dessus pour les entrées au château, les spectacles et les activités de plein air à compter de ce jour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

